



238, rue Principale, Audet (QC) G0Y 1A0
Tél : 819 583 1596 / Fax : 819 583 5938
dg@munaudet.qc.ca / www.munaudet.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE AUDET**

À LA SÉANCE ORDINAIRE ET RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL, LUNDI LE 6 MAI 2024 À 20h00 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

Siège #1 - Marthe Bélanger
Siège #2 - Samuel Bédard
Siège #3 - Germain Fortin
Siège #4 - André Béliveau
Siège #6 - Byanca Bouffard

ET/SONT ABSENTS:
Siège #5 - Stéphanie Leblanc

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE **MME DANIÈLE PROVENCHER**, MAIRESSE.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE **MME FRANCE LAROCHELLE** EST PRÉSENTE ET ASSUME LE SECRÉTARIAT.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **COPIE DE RÉOLUTION : 2024-05-104**

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2022, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français a été sanctionnée et que cette loi constitue la plus grande réforme de la Charte de la langue française depuis 1977;

ATTENDU QUE l'objectif de ladite Loi est de confirmer le statut du français comme seule langue officielle et commune du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller André Béliveau
APPUYÉ PAR : le conseiller Samuel Bédard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Audet affirme qu'elle se sert exclusivement du français et n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

QU'une directive à cet effet soit produite et transmise au ministère de la langue française du Québec (MLF).

QUE ladite directive soit déposée sur le site Internet de la Municipalité de Audet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Copie certifiée conforme de la résolution approuvée par le conseil.
Donnée à Audet, ce 7 mai 2024.

France Larochelle
Directrice générale / greffière-trésorière

Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024 de la Municipalité de Audet, lors de sa prochaine séance.